

| | | | | | |
|-----------------------|---------------|---------------------|----------------|---|----|
| Date rédaction | 28/06/2024 | Lieu | Bureau du port | Version | V1 |
| Rédacteur | Arnaud Leroux | Date réunion | 21/06/2024 | G:\8-Agences Portuaires\AP Nord\01 Ports\1 Saint Vaast\Conseil portuaire\CP 2024\1er sem 2024\CR CP SVLH\20240621_CP SVLH_CR.docx | |

| Prénom et nom | Organisme | Pr | Ex |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Membres du conseil portuaire | | | |
| M. Yvan Taillebois | Président | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Représentants du concessionnaire | | | |
| M. Damien Pillon | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Daniel Denis | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mme Frédérique Boury | Suppléante | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Olivier Lemaigen | Suppléant | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue | | | |
| M. Gilbert Doucet | Titulaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mme Irène Puig | Suppléante | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Représentants personnel du concessionnaire | | | |
| M. Florent Duloir | Titulaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| M. Vincent Pinatel | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Représentants personnel gestion des ports | | | |
| M. Thierry Leteissier | Titulaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| M. Arnaud Leroux | Suppléant | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Représentant de l'activité pêche | | | |
| M. Mickaël Hubert | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Romain Lanéele | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Frédéric Régnier | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Joffrey Lefèvre | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Nicolas Lehot | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Représentants de l'activité plaisance | | | |
| M. Lucien Poirot | Titulaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| M. Jean Riby | Titulaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| M. Georges Courtay | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Claude Santerre | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Bernard Mottier | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Philippe Levreux | Suppléant | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| M. François Taille | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mme Jeanine Conraud | Suppléante | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Michel Traisnel | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Représentants de l'activité commerce | | | |
| M. Eric Jacob | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Yves Picot | Suppléant | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres participants | | | |
| Mme Brigitte Léger-Lepaysant | Conseillère départementale | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. Stéphane Gautier | Directeur de la mer, des ports et des aéroports | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-La-Hougue s'est réuni le 21 juin 2024, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Leteissier est invité à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum n'est pas atteint. Aucun avis formel n'étant nécessaire pour cette réunion, il est décidé de poursuivre la réunion.

M. Poirot indique qu'il quitte le monde nautique et par conséquent le conseil portuaire. Il demande à positionner **M. Levreux** en qualité de titulaire et de chercher 2 plaisanciers dans la liste électorale de 2011 pour être suppléants.

M. Leteissier répond que des recherches de suppléants ont déjà été effectuées mais qu'il n'y a pas de réponses aux sollicitations. Il propose d'enclencher une nouvelle procédure d'élection au prochain comité local des usagers permanents du port (CLUPP) s'il n'y a toujours pas de réponse à nos prochaines sollicitations.

M. Poirot indique que le Yacht club et les pêcheurs peuvent peut-être aussi présenter de nouveaux candidats.

M. Riby répond qu'il a du mal à trouver des personnes pour la gestion du yacht club et que l'association des plaisanciers représente le yacht club également.

M. Poirot informe que **M. Courtay** devient président de l'association des plaisanciers.

M. Doucet demande si des pêcheurs retraités peuvent être membres du conseil portuaire.

M. Leteissier répond que pour les représentants de la pêche, il est obligatoire d'avoir un armement.

M. Lemaigen précise que les représentants de la pêche sont désignés par le comité régional des pêches.

M. Leteissier mentionne que malgré l'organisation des conseils portuaires le vendredi, jour de la semaine le moins contraignant pour eux, les représentants de la pêche sont très peu présents.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2023

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot indique que les remarques au compte-rendu ont été transmises à M. Leteissier. Ces remarques concernent principalement les corrections à apporter sur la nature des votes des représentants des plaisanciers pour ce qui concerne le budget prévisionnel 2024 et les tarifs 2024. Les représentants des plaisanciers ont voté contre et ne se sont pas abstenus.

M. Leteissier mentionne que les observations sur le compte-rendu du 24 novembre 2023 seront annexées au présent compte-rendu.

Rapport d'activité 2023

M. Leteissier présente le rapport d'activité du port en 2023.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 et prévus être réalisés en 2024.

M. Doucet demande si le robot aspirateur de déchets Dpol est efficace.

M. Duloir répond que ce robot est très efficace, beaucoup plus que la Sybine dont le port disposait auparavant.

M. Poirot demande s'il est prévu d'acheter un autre robot Dpol car d'autres zones du port sont sales, notamment à proximité de l'école de voile et du ponton F.

M. Duloir répond qu'il n'est pas prévu d'autre acquisition car le Dpol est un engin mobile et il peut donc facilement être déplacé aux autres endroits sales du port.

M. Poirot demande si le filet est récupéré et vidé tous les jours.

M. Duloir répond que le filet est vidé 1 à 2 fois par semaine mais qu'il y a une vérification visuelle de son taux de remplissage tous les jours.

M. Lemaigen indique qu'une communication sur cet équipement sera faite prochainement aux usagers du port.

M. Duloir précise qu'une pesée de chaque collecte sera réalisée à l'avenir afin de communiquer et sensibiliser sur les déchets collectés et pour réaliser un suivi des quantités collectées.

M. Lemaignan indique que la cuve de récupération des eaux de pluie pour le bloc sanitaire de la Marina a été posée avant les vacances de pâques. Elle n'est pas encore opérationnelle car il reste la pompe et le système d'aspiration/refoulement à mettre en place. Elle sera opérationnelle avant la fin de la saison.

M. Levreux demande ce que l'eau de la cuve alimentera.

M. Duloir répond que l'eau de la cuve alimentera uniquement les toilettes.

M. Lemaignan indique également que les travaux de reprise de maçonnerie sur la jetée du feu vert sont réalisés.

M. Poirot demande pourquoi il n'a pas été réalisé de peinture sur les musoirs en même temps que les travaux sur les maçonneries.

M. Duloir indique que la peinture n'est pas réalisée par la même entreprise que celle qui effectue les travaux de maçonnerie. L'entreprise concernée par les travaux de peinture est en attente de la livraison de la peinture.

M. Leteissier précise que le musoir de la jetée du feu rouge était repeint par les agents de l'agence portuaire nord mais que suite à un départ, il n'y a plus qu'un seul agent formé aux travaux en hauteur.

M. Lemaignan complète en indiquant que la table, les organeaux et l'échelle ont été posés.

M. Duloir indique que les platelages des pontons B et C sont à changer. Les platelages ont été reçus et les changements seront réalisés dès que possible, en tout état de cause avant la fin de l'année.

M. Lemaignan indique que le bateau de service est livré et est en assemblage chez Cotentin Nautique. C'est un bateau en alu à propulsion électrique. Sa mise en service interviendra très prochainement. Le bateau sera agréé 222.

M. Duloir mentionne que les tuyaux de la station à carburant ont été changés. Les raccords ont également été changés et ce sont désormais des raccords en inox.

M. Levreux indique qu'il serait intéressant d'avoir un affichage du prix ailleurs que sur la pompe.

M. Duloir répond que la possibilité d'un tel affichage sera étudiée.

M. Poirot demande si la station est toujours limitée à 100 €.

M. Duloir répond que la station est limitée à 120 €. Il est possible d'enchaîner plusieurs paiements sur demande au bureau du port.

M. Lemaignan informe que la révision décennale des vérins de la porte a été anticipée en raison d'une fuite sur l'un des vérins. Elle était initialement prévue en 2026.

M. Duloir précise que la SPL dispose d'un vérin de secours qui avait été mis en révision il y a plusieurs années et qui n'avait pas servi depuis. En voulant l'utiliser à la place de celui qui fuyait, elle s'est aperçue que la tige du vérin était rayée. Ce vérin de secours a été amené en réparation à Caen mais il s'avère que la chemise est rayée également. Le vérin qui fuyait a été réparé. Il va être usiné pour pouvoir changer le joint de l'extérieur et la tige sera chromée. La révision est programmée en septembre. La SPL a fait une demande de devis pour un vérin neuf mais il y a 6 mois de délai.

M. Doucet demande si le vérin sud a été révisé.

M. Duloir répond qu'il n'a pas été révisé et qu'il a opéré un changement de procédure. Les vérins seront désormais changés portes fermées pour avoir plus de temps et pour limiter les risques.

M. Lemaignan précise que le coût de la seule révision est de 34 000 € et donc que la dépense réelle sera plus importante.

M. Poirot demande ce qu'il en est du portail de la zone technique.

M. Duloir répond que selon le prestataire historique, le portail n'est pas réparable. La SPL a fait venir un deuxième prestataire qui estime que le portail peut être réparé à moindre coût.

M. Poirot demande ce qu'il en est du portillon.

M. Duloir répond que le portillon sera mis en place après la réparation du portail de la zone technique car cela constitue un point de passage. La dernière fois, la serrure a été détériorée très vite. La caméra de vidéosurveillance est maintenant braquée sur la serrure.

M. Poirot demande s'il est prévu une interdiction aux camping-cars.

M. Duloir répond qu'un panneau va être mis en place à l'entrée du port mentionnant l'interdiction aux véhicules de plus de 4,70m de long.

M. Taillebois demande quelle est la nature du problème avec les camping-cars.

M. Duloir répond que les camping-cars dépassent des places de stationnement en raison de leur porte-à-faux arrière et que cela gêne soit le passage des piétons, soit le passage des voitures, et que cela peut dégrader les mobiliers.

M. Doucet précise qu'un schéma des aires d'accueil des véhicules aménagés est en cours d'élaboration. Ce schéma a pour but d'harmoniser la politique d'accueil des camping-cars.

M. Doucet demande si les réparations envisagées sur le portail vont l'alourdir.

M. Duloir répond par la négative en précisant que le portail sera fourreauté au niveau des angles seulement.

M. Poirot souhaite revenir sur le sujet de l'ouverture des sanitaires de la Marina l'hiver. Des plaintes sont parvenues à l'association. Elle demande une réunion d'échanges entre la SPL et les plaisanciers au mois de septembre pour organiser la période hivernale 2024-2025.

MM Lemaigen et Duloir indiquent qu'une seule réclamation a été réceptionnée par le bureau du port.

M. Duloir met en avant que le port déplore des incivilités de la part des mêmes personnes qui clament que la fermeture des sanitaires est inadmissible.

M. Riby précise que le problème de chauffage et de nettoyage l'hiver concerne essentiellement les douches. Il mentionne qu'il est possible de garder ouverts uniquement les sanitaires et de fermer les douches.

M. Duloir répond que les sanitaires ne sont utilisés, par moment, que par 2 personnes par semaine.

M. Riby propose de matérialiser un cloisonnement pour permettre d'isoler 2 sanitaires qui seraient laisser à la disposition des plaisanciers l'hiver.

M. Duloir répond que le cloisonnement et le ménage ont un coût non négligeable. Il indique qu'il s'agit d'une question de discipline et de respect.

M. Doucet propose que les badges des usagers auteurs d'incivilités soient désactivées.

M. Duloir indique qu'il a menacé de le faire mais que du coup, les incivilités se sont déroulées le week-end, lorsqu'il est plus difficile d'identifier les auteurs car il y a plus de monde à entrer dans les sanitaires.

M. Duloir indique qu'un test peut être fait l'hiver prochain avec une ouverture partielle des sanitaires. En cas de problème, il y aurait une désactivation de la carte d'accès des auteurs qui seraient identifiés.

MM. Riby et Poirot indiquent qu'ils sont d'accord avec cette mesure.

M. Riby mentionne que le groom de la porte a été changé mais qu'il tape encore très fort.

M. Duloir répond qu'elle sera réglée la semaine prochaine pour ralentir la porte juste avant sa fermeture.

M. Poirot met en avant le problème de l'accès au sanitaire PMR et demande si un lecteur de badge pourrait être installé.

M. Duloir répond qu'un lecteur de carte coûte 1 000 €. Il propose qu'une serrure à condamnation comme celles des douches et des toilettes classiques soit mise en place. Les sanitaires PMR seraient ouverts à toutes et tous, comme dans de nombreux endroits.

M. Leteissier mentionne que les équipements PMR ne sont pas réservés aux PMR mais sont accessibles aux PMR.

Budget exécuté 2023

M. Leteissier présente les chiffres du budget exécuté 2023, présentant un résultat positif de 43 980 €.

M. Poirot relève que les charges salariales ont augmenté de 3% en 2023 ce qui est acceptable.

M. Poirot relève également que les chiffres sont cohérents avec 2022.

M. Poirot mentionne qu'il est surpris des budgets exécutés 2023 des autres ports qui sont globalement bons mais regrette que les impôts soient plus importants (144 000 €).

M. Doucet répond que les services fiscaux ont refusé certaines provisions, ce qui induit plus de résultat et donc plus d'impôts.

M. Lemaignan indique que les services fiscaux limitent la possibilité d'avoir recours à des provisions et ont demandé la réintégration dans les comptes d'un certain nombre de provisions constituées.

M. Gautier précise que la conjoncture 2023 favorable est due à ces rattrapages fiscaux mais ne se retrouvera pas en 2024.

Modification des tarifs de grutage 2024

M. Poirot indique que l'association a transmis l'information que les tarifs officiels étaient ceux adoptés au conseil portuaire du 24 novembre. Certains plaisanciers ont fait valoir ce droit auprès de Cotentin Nautique, d'autres non. Cotentin Nautique a accepté d'appliquer les tarifs validés en conseil portuaire lorsque cela a été demandé.

M. Poirot note qu'un seul tarif est en diminution par rapport en 2023. Pour certaines catégories, l'augmentation va jusqu'à +15%.

M. Poirot indique qu'une attention particulière sera portée sur l'évolution des tarifs dans les années suivantes.

M. Riby mentionne qu'à Carentan, les tarifs sont aussi élevés.

M. Lemaignan indique qu'à part pour les bateaux de moins de 6 mètres, les tarifs de grutage de Cherbourg sont plus élevés que ceux de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Poirot précise que selon lui, une sortie d'eau est incluse dans les AOT annuelles à Cherbourg.

Point sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier indique qu'une observation du service des douanes oblige à modifier les droits de port en ajoutant une réduction de 10% des droits de port pour certains navires.

Aucun navire du port de Saint-Vaast-la-Hougue n'entre dans le cadre de l'application de cette réduction et c'est pourquoi cette disposition n'avait pas été intégrée dans les droits de port initiaux.

Le tableau de réception et de traitement des déchets est joint en annexe au présent compte-rendu.

Questions diverses

M. Poirot demande s'il y a eu des changements de comportement suite au courrier de la SPL du 6 juin portant l'attention des plaisanciers sur les problèmes d'amarrage des bateaux.

M. Duloir mentionne qu'il a fait ce rappel car une personne est tombée en se cognant sur une ancre en débord. Il répond qu'il n'y a pas eu de changement de comportement majeur depuis ce rappel.

M. Doucet indique que les plaisanciers tentent de gagner de l'espace sur le ponton afin de se faciliter la descente sur le catwalk.

M. Poirot demande le bilan du contrôle de vitesse de la gendarmerie maritime.

M. Duloir répond qu'un bateau a été arrêté et que plusieurs rappels à l'ordre ont été assignés. À l'avenir, la gendarmerie maritime procédera à des verbalisations.

M. Poirot demande si beaucoup de plaisanciers contreviennent à la limitation de vitesse dans le port.

M. Duloir répond que quelques professionnels sont concernés mais aussi quelques plaisanciers. Ce sont toujours les mêmes qui sont en excès de vitesse dans le port.

M. Riby met en avant le problème des casiers qui sont posés dans le passage.

M. Leteissier répond que la gendarmerie maritime viendra enlever les casiers.

M. Poirot demande ce qu'il en est de la construction de la drague.

M. Lemaignan répond que la drague est encore en cours de construction. Son arrivée dans la Manche est prévue pour le mois de septembre. Elle assurera le dragage du port de Barneville-Carteret au mois d'octobre. Elle viendra assurer le dragage du port de Saint-Vaast-la-Hougue juste avant la fin de l'autorisation environnementale, en 2027.

M. Taillebois demande si le port de Saint-Vaast-la-Hougue est sujet à un fort envasement.

M. Duloir répond que l'envasement est raisonnable à Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Gautier précise qu'il est beaucoup moins important à Saint-Vaast-la-Hougue que sur la côte Ouest sur laquelle les ports sont situés pour certains dans des havres qui s'ensablent naturellement.

M. Doucet précise également que l'envasement n'est pas linéaire. Il est plus important après dragage et il diminue avec le temps.

M. Poirot informe que l'union nationale des associations de navigateurs, à laquelle adhère l'association des plaisanciers du port de Saint-Vaast-la-Hougue, met en place une notation des ports d'accueil des plaisanciers. Le travail est en cours et la grille de notation est à l'étape du projet mais il remet les critères de notation actuels des ports. La simulation de la note du port de Saint-Vaast-la-Hougue sur la base de ces critères est de 2,93/5. 2 ports sont concernés par cette notation à savoir les ports de Saint-Vaast et Granville. Il informe que M. Courtay sera le référent sur la suite de ce travail.

M. Gautier indique que cela peut être une bonne chose mais que l'association des plaisanciers devra fournir la justification des notes qu'elle attribuera.

Port de Tatihou

Il n'y a pas de questions relatives au port de Tatihou.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance en souhaitant à toutes et tous une bonne navigation cet été.

Saint-Lô le 02 octobre 2024

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois

Corrections, remarques et compléments à l'ordre du jour

Corrections au Compte rendu du 09/06/2023

- Rappel du fonctionnement du Conseil Portuaire

Est obligatoirement consulté sur :

- La délimitation administrative du port et ses modifications
- Le budget prévisionnel
- Les tarifs et conditions d'usage de outillages, les droits de port
- Les avenants aux concessions et concessions nouvelles
- Les projets d'opérations de travaux neufs
- Les règlements particuliers de police

Le Conseil Portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économiques, financier, social, technique et administratif

Il reçoit toutes les observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours

- Daniel DENIS excusé

- Arnaud LEROUX présent

- Page 2

Il manque le document « Corrections et compléments à l'ordre du jour » transmis par l'AUPPSV en date du 30/05/2023

Le compte rendu du 18/11/2022 a été corrigé pour le paragraphe manquant en page 5

Phrase à remplacer par :

M. Courtay demande des précisions sur les nuitées correspondantes aux 46 bateaux des locations mensuelles

- Page 3

Paragraphe à remplacer par :

M. Courtay demande le budget alloué à la bande de roulement du roulève.

M. Courtay demande des explications sur l'augmentation de la valeur des actifs

M. Lemaigen explique que l'amortissement de l'immobilisation est d'environ 10 000€ par an et court sur 20 ans (198 000€).

M. Lemaigen répond que cela correspond à la zone technique, il précise que l'amortissement ne peut se faire que sur la durée du bien.

M. Gautier demande si ces équipements apportent un bénéfice aux plaisanciers.

M. Courtay réponds que la capacité de la zone technique a été augmentée mais que cela a été compliqué, depuis début Avril, pour obtenir des places pour la carénage. Pour le parking, c'est plutôt bien. Il informe qu'un plaisancier s'est plaint car il n'y a qu'une carte par plaisancier.

- Page 4

Phrase à remplacer par :

M. Courtay a constaté une augmentation des charges liées au personnel de +25%. Le résultat, malgré le chiffre d'affaire, est très impacté par les augmentation de charges. Il fait part d'une discussion avec l'ancien exploitant de Granville qui a fait part d'une très nette diminution des excédents de Granville.

Phrase à remplacer par :

M. Lemaigen demande que le tableau comptable, dressé par l'AUPPSV, lui soit transmis.

Phrases à remplacer par :

M. Lemaigen informe qu'il y a eu une erreur comptable et propose d'envoyer le document corrigé afin qu'il soit mis en ligne.

M. Poirot demande le détail des provisions et reprises de provisions

Phrases à remplacer par :

M. Lemaigen explique qu'une drague autorisation de dragage

Un dragage année 2027

En ce qui concerne l'amortissement du matériel, l'ensemble des provisions seraient équivalentes au coût de fonctionnement de la drague, y compris les coûts de maintenance et de personnel.

- Page 5

En réponse aux interventions de G. Doucet, O. Lemaigen et E. Jacob, voir le fonctionnement du Conseil Portuaire tel que décrit dans le document « Code des Ports », chapitre R5414-22

- Tout membre du Conseil Portuaire est en droit de demander toute information qu'il juge nécessaire sur l'ensemble de ces sujets

Phrase à remplacer par :

M. Lemaigen informe que cela a été fait par le passé mais que les questions sont posées à chaque conseil portuaire.

- Page 7

Phrases à remplacer par

M. Lemaigen répond que le dossier de demande de subvention n'a pas encore été déposé.

M. Lemaigen répond que les trois cales de Saint Vaast la Hougue ont des usages complètement différents et quelles sont payantes

Ordre du jour du Conseil Portuaire du 24/11/2023

- Echéance Cotentin Nautic (31/12/2023) ? Nous n'avons pas les tarifs.
- Echéance Entreprise Auger (31/12/2023) ?
- Demande de précisions sur :
 - Provisions et reprises de provisions
 - Entretien des infrastructures
- Modification des tarifs pour compléments électriques
 - Augmentation pour propriétaires non-résidents permanents +100% (422/211, 74/37, 46/23)
 - Diminution pour propriétaires résidents sans temporisation (390/300 pour 3A)
 - Tarif pour plaisancier avec branchement sans temporisation (300 pour 3A)
 - Qu'en est-il pour les connexions multiples ?
 - Manque de cohérence
- Augmentation abonnement « passeport Escale » de 20 à 50€
 - Pour combien de nuitées ?
- Pas d'augmentation pour les caravanes de forains

Quantités de déchets traités en 2023

Port Saint-Vaast et Barfleur

I) Déchèterie portuaire

| Types | Catégories | Quantités et montants 2022 | | Quantités et montants 2023 | |
|--|---|----------------------------|--|----------------------------|--|
| DECHETS D'EXPLOITATION | | | | | |
| Déchets ménagers et assimilés | déchets de cuisine | - | 15 686 € (intégré à la taxe foncière) | - | 16 816 € (intégré à la taxe foncière) |
| | déchets de tissus d'animaux (pêche) | - | | - | |
| Verre | verres ordinaires | - | | - | |
| Fûts et emballages | cartons d'emballage | - | - | - | |
| | emballages plastiques | - | | | |
| | cagettes en polystyrène | - | | | |
| | papiers d'emballage | - | | | |
| Métaux (hors fûts et contenants) | dragues | 2,2 T | 610,40 € (recette) | 2,9 T | 966,00 € (recette) |
| | chaînes | | | | |
| | câbles | | | | |
| Plastiques (hors emballages) | films en plastique | 5,2 T | gratuit | 10,7 T | 1 332 € TTC |
| | filets de pêche | | | | |
| | bacs « halle à marée » | | | | |
| Pneus | Pneus usagés | 0 T | 0 € TTC | 0 T | 0 € TTC |
| Palettes et cagettes en bois | palettes en bois | 0 m ³ | gratuit | 0 m ³ | gratuit |
| Déchets souillés par des substances dangereuses | ustensiles souillés par un produit dangereux | 1 253 kg | 2 863,46 € TTC | 3 690 kg | 5 286,75 € TTC |
| | chiffons en tissu souillés par des produits dangereux | | | | |
| | filtres à huile | | | | |
| | filtres à gasoil/essence | | | | |
| | pinceaux | | | | |
| | bois de coque de navire | | | | |
| Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses | bidons d'huile vides | 664 kg | | 243 kg | |
| | contenants de peinture | | | | |
| | contenants de produits nettoyants | | | | |
| | contenants de produits dégraissants | | | | |
| | contenants de produits de lubrification | | | | |
| Piles et accumulateurs | piles usagées | 0kg | gratuit | 0kg | gratuit |
| | batteries | 0 kg | gratuit | 0 kg | gratuit |
| Huiles et combustibles liquides usagés | huiles de vidange | 13 800 L | gratuit | 14 200 L | gratuit |
| | Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence) | 0 T | 0 € TTC | 0 T | 0 € TTC |